

Séance du 26 décembre 2024

2^{ème} réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 20 décembre 2024, le Conseil Municipal a été convoqué une nouvelle fois.

Le Conseil Municipal pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six du mois de décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Randan, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COUTURAT, Maire.

Convocation du 21 décembre 2024.

Ordre du jour :

- * Élection du secrétaire de séance
- * Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024
- * Étude de faisabilité architecturale, programmatique et technique pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie : présentation des scénarios de l'Architecte et décision de la suite à donner à ce projet
- * Décisions des projets de travaux pour demandes de subventions 2025 :
 - FIC (Fonds des Initiatives Communales)
 - * Priorité 1 : réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie
 - * Priorité 2 : travaux de voirie Chemin du Petit Bois et rue de la Fontaine du Marchand
 - DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)
 - * Réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie
 - DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local)
 - * Réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie
 - Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes
 - * Réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie
- * Vente de la parcelle cadastrée AI 425 au profit de l'Association Diocésaine : modification de la surface, suite à la réception du Document d'Arpentage, et du prix de vente
- * Acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières
- * Pôle Santé : choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose d'une porte d'entrée et trois volets
- * Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2025 – dépenses d'investissement
- * Personnel communal : renouvellement du recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire
- * Garderie périscolaire : moyen de paiement CESU
- * Communauté de Communes Plaine Limagne : convention de mise à disposition de service suite à transfert de compétence accueil de loisirs extra-scolaire et périscolaire pour l'année 2025
- * Territoire d'Énergie 63 : alimentation BTS Centre d'Intervention Routier et aire des gens du voyage à Lhérat
- * Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale
- * Calendrier des réunions du Conseil Municipal – année 2025
- * Informations du Maire sur les décisions prises
- * Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales
- * Questions diverses

Séance du 26 décembre 2024

Présents : Mme COUTURAT, Mme COMBETTE, M. MATHILLON, Mme CALIMÉ WATIEZ, M. GRELET, M. GAYET, Mme BERGER, M. BARRIER, M. FABRE, Mme CHANEBOUX,

Absents excusés : Mme FARGEVIEILLE (procuration à Mme COUTURAT), M. VIALARD (Procuration à Mme COMBETTE), Mme MASSERET, Mme PEREZ, Mme MATHÉ (Procuration Mme CALIMÉ WATIEZ), M. REMONDIN (Procuration M. MATHILLON),

Absents : M. MARCHE, M. GRINDEL,

Secrétaire de séance : M. GAYET,

Le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2024 a été adopté à l'unanimité.

1- DCM 94_2024 – Étude de faisabilité architecturale, programmatique et technique pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie : présentation des scénarios de l'architecte et décision de la suite à donner à ce projet

Présents : 10 Votants : 14 Pour : 10 Contre : 4 Abstention : 0

Commentaires : M. GAYET fait part, qu'avec l'option réseau de chaleur pour la salle de l'ancien marché, le budget total pourrait avoisiner 1 400 000 € HT.

M. GRELET et M. FABRE regrettent qu'il n'y ait pas eu une étude comparative avec la Mairie actuelle.

M. GAYET précise que le choix de réaliser une nouvelle Mairie dans l'ancien presbytère a été décidé à l'unanimité lors d'une réunion du Conseil il y a environ un an. Il indique qu'il ne faudrait pas retarder ce dossier.

Madame le Maire fait part que la question d'un complément à l'étude de faisabilité sera mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Délibération :

Vu la délibération N°53/2024 du 16 juillet 2024 décidant de retenir le cabinet d'architectes Julien LESAGE pour réaliser l'étude de faisabilité pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie.

Suite à la réunion du COPII en date du 13 décembre 2024, Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité architecturale, programmatique et technique, préalable à l'opération de transformation de l'ancien presbytère en Mairie. Cette étude est composée de deux scénarios d'aménagements avec étude énergétique :

* Premier scénario sans agrandissement : 1 047 500 € HT ;

* Second scénario avec agrandissement : 1 188 500 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- retient le second scénario pour un montant de 1 188 500 € HT ;

Séance du 26 décembre 2024

2- DCM 95_2024 – Fonds des Initiatives Communales (FIC) – Projets 2025

Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération N°109/2023 du 15 décembre 2023 approuvant la programmation des projets de 2024 à 2026.

Madame le Maire présente les projets de travaux programmés pour l'année 2025 :

- Réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie
- Travaux de voirie Chemin du Petit Bois et rue de la Fontaine du Marchand

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord pour les projets cités ci-dessus,
- charge Madame le Maire de solliciter les subventions dans le cadre du Fonds des Initiatives Communales.

3- DCM 96_2024 – Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Projets 2025

Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire expose que :

- le projet « Réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie »

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

PROJET : RÉHABILITATION DE L'ANCIEN PRESBYTÈRE EN MAIRIE

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<i>Financements publics</i>			
Etat	DETR	150 000 €	30 %
	DSIL	150 000 €	
Conseil Départemental 63	FIC	76 910 €	
Conseil Départemental 63	BONUS BOIS	28 841.25 €	
Conseil Régional		300 000 €	
<i>Auto-financement</i>			
Fonds propres		482 748.75 €	
Total HT		1 188 500 €	

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : octobre 2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : décembre 2026

Département du Puy-de-Dôme – Commune de Randan

Séance du 26 décembre 2024

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet ainsi que le montant estimatif présenté ci-dessus ;
- approuve le plan de financement exposé ;
- autorise Madame le Maire à solliciter des subventions État au titre de la DETR et du DSIL et, des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans les plans de financement.

4- DCM 97_2024 – Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes – Réhabilitation de l'ancien presbytère en Maire et installation de caméras de vidéoprotection

Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Mme CALIMÉ WATIEZ pose la question si ces deux demandes de subventions seront sur le même fonds régional.

M. GAYET estime qu'il y a un fonds spécial sécurité.

Madame le Maire se renseignera et donnera une réponse au prochain Conseil Municipal.

Délibération :

Vu la délibération N°94/2024 du 26 décembre 2024 approuvant l'étude de faisabilité présentée par le cabinet d'architecte Julien LESAGE et optant pour le projet d'un montant estimatif de 1 188 500 € HT.

Une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes peut être sollicitée.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- donne son accord à ce projet,
- autorise Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour aider au financement de cette opération.
- souhaite qu'une demande de subvention soit également demandée pour l'installation de caméras de vidéoprotection.

5- DCM 98_2024 – Vente de la parcelle AI 425 au profit de l'Association Diocésaine : modification de la surface suite à la réception du document d'arpentage et du prix de vente

Présents : 9 Votants : 13 Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération N°49/2024 du 28 mai 2024, acceptant la proposition d'achat de l'Association Diocésaine de Clermont-Ferrand pour la parcelle AI 425 de 269.60 m².

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il convient de modifier la surface totale de vente, suite à la réception du document d'arpentage :

- Surface du terrain : 125 m² ;
- Surface complémentaire autour de la parcelle : 159 m² (AI 682 = 10 m² et AI 684 = 149 m²) ;
- Total de la surface : 284 m² ;
- Soit un prix de vente de 284 x 20 € égal à 5 680 €.

Monsieur Sébastien FABRE, Notaire à Randan, étant concerné professionnellement par ce dossier, ne prend pas part ni au débat ni au vote.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve cette modification et fixe le prix de vente à 5 680 € ;

Séance du 26 décembre 2024

6- DCM 99_2024 – Acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières

Présents : 10

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires : Madame le Maire fait part des retours des Communes d'Aigueperse et Maringues. L'ensemble du Conseil Municipal souhaite respecter le choix technique du personnel.

Délibération :

Afin de garantir une gestion optimale des cimetières de la Commune et d'améliorer les affaires funéraires pour les administrés, Madame le Maire présente au Conseil Municipal quatre devis de logiciel de gestion des cimetières.

- GESCIME pour un montant de 7 124 € HT, soit 8 548.80 € TTC ;
 - * Licence logiciel et forfait installation
 - * Site internet pour les usagers
 - * Importation des données EXCEL et intégration de la cartographie
 - * Contrat d'assistance juridique avec newsletter mensuelle
 - * Formation à distance de 6 heures (2 X 3 heures)
- GEOSMARTIC pour un montant de 11 500 € HT, soit 13 800 € TTC ;
 - * Numérisation (photographies par drone), réalisation et impression des plans
 - * Relevé des épitaphes des cimetières (recensement de tous les défunts)
 - * Récupération des données EXCEL
- DIGITALEBOX pour un montant de 5 653 € HT, soit 6 783.60 € TTC ;
 - * Logiciel clé en main incluant les mises à jour, le support technique et le SAV sans limite d'intervention
 - * Levé topographique par drone, prise de photos et reprise des tableaux EXCEL
 - * Formation sur site en Mairie
- AMETHYSTE (JVS) pour un montant de 2 447.40 € HT, soit 2 936.88 € TTC.
 - * Abonnement annuel (990 € HT)
 - * Prestations cimetière (vectorisation/digitalisation du plan papier/prix par emplacement)

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité,

- de retenir les prestations proposées par le prestataire GESCIME pour un montant de 7 124 € HT, soit 8 548.80 € TTC.

7- DCM 100_2024 – Pôle Santé : choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose d'une porte d'entrée et de trois volets

Présents : 10

Votants : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération N°70/2024 du 24 septembre 2024 reportant le point à une prochaine réunion du Conseil Municipal ;

Suite à une nouvelle consultation avec cahier des charges, seulement deux entreprises ont répondu, Madame le Maire présente les devis suivants :

- GP MENUISERIES : 14 359.01 € HT, soit 17 230.81 € TTC ;
- GAMELIN & FILS : 11 293.41 € HT, soit 12 989.59 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de retenir l'entreprise GAMELIN & FILS pour un montant de 11 293.41 € HT, soit 12 989.59 € TTC.
- charge Madame le Maire de signer le devis.

Séance du 26 décembre 2024

8- DCM 101_2024 – Dépenses d'investissement - autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2025

Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Le Conseil municipal autorise Madame le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent (déduction faite des dépenses du chapitre 16). Il s'agit des dépenses à payer pour le budget de la commune.

BUDGET COMMUNE

Opération OPNI opérations non individualisées : 2 000 € ;
Opération 194 signalisation de direction : 1 250 € ;
Opération 224 matériel de voirie : 10 800 € ;
Opération 225 logiciels informatique : 2 500 € ;
Opération 248 matériel informatique : 750 € ;
Opération 259 réhabilitation mairie : 3 292 € ;
Opération 272 reprise concessions en état d'abandon : 750 € ;
Opération 275 streetpark : 5 512 € ;
Opération 277 illuminations : 1 500 € ;
Opération 280 réhabilitation maison paroissiale : 99 766 € ;
Opération 284 cocon 63-3 : 1 250 € ;

Les crédits de ces opérations seront inscrits au Budget Primitif 2025.

9- DCM 102_2024 – Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire (renouvellement)

Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération N°60-2024 décidant d'autoriser le recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent à temps complet, pour une durée déterminée 5 mois.

Vu l'article L.332-14 du Code Général de la Fonction Publique ;

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un emploi permanent peut être occupé par un agent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire pour les besoins de continuité du service conformément à l'article L. 332-14 du Code Général de la Fonction Publique.

Elle précise que les besoins de la collectivité ont nécessité la création d'un emploi permanent d'agent technique polyvalent relevant de la catégorie hiérarchique C et relevant du grade d'Adjoint technique par délibération en date du 22/02/2002 à temps complet et qu'il n'est pas possible de pourvoir ce poste par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire.

Madame le Maire informe l'assemblée que le contrat actuel se terminant le 31 décembre 2024, elle propose de le renouveler pour une durée de cinq mois.

Séance du 26 décembre 2024

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose l'établissement d'un renouvellement de contrat à durée déterminée d'une durée de 5 mois. Sa durée peut être prolongée, dans la limite d'une durée totale de deux ans, lorsque, au terme de la durée d'un an, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- le renouvellement du recrutement d'un agent contractuel sur l'emploi permanent sur le grade d'Adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'agent technique polyvalent à temps complet, pour une durée déterminée 5 mois.
- la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2024.

10- DCM 103_2024 – Garderie périscolaire – moyen de paiement CESU

Présents : 10 Votants : 14 Pour : 0 Contre : 14 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération N°60-2023 du 25 juillet 2023 autorisant l'encaissement des recettes CESU pour la garderie périscolaire ;

Madame le Maire présente à l'assemblée le bilan CESU depuis la mise en place de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- décide de mettre un terme à ce moyen de paiement ;
- autorise Madame le Maire à résilier l'affiliation au CRCESU signée en 2023.

11- DCM 104_2024 – Communauté de Communes Plaine Limagne – convention de mise à disposition de service suite à transfert partiel de la compétence accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire pour l'année 2025

Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Vu la délibération N°103-2023 du 28 novembre 2023 renouvelant la convention de mise à disposition pour l'année 2024 ;

Madame le Maire présente à l'assemblée la convention de renouvellement de mise à disposition de service suite à transfert partiel de la compétence pour l'accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire pour l'année 2025.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord ;
- autorise Madame le Maire à signer la convention avec la Communauté de Communes Plaine Limagne pour l'année 2025.

Département du Puy-de-Dôme – Commune de Randan

Séance du 26 décembre 2024

12- DCM 105_2024 – Territoire d'Energie 63 – Alimentation BTS aire des gens du voyage et Centre d'Intervention Routier à Lhérat

Présents : 10 Votants : 14 Pour : 12 Contre : 2 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de Territoire d'Energie 63 relative aux travaux d'alimentation en énergie électrique pour l'aire des gens du voyage et le Centre d'Intervention Routier à Lhérat. Le montant estimatif des travaux s'élève à 18 000 € avec une participation de la Commune, à hauteur de 3 149 € pour des fouilles sur 136.50 mètres.

Madame le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité :

- donne son accord ;
- autorise Madame le Maire à signer la proposition de Territoire d'Energie 63.

13- DCM 106_2024 – Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Commentaires : Néant

Délibération :

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que les crédits budgétaires prévus au budget primitif 2024 sont insuffisants pour régler le traiteur qui a confectionné le Repas des Aînés. Par conséquent, il y a lieu de verser une subvention exceptionnelle au CCAS d'un montant de 1 000 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- donne son accord ;
- les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune sur l'exercice 2024.

14- Calendrier des réunions du Conseil Municipal pour l'année 2025

JANVIER :	jeudi 23 à 20h00	JUILLET :	jeudi 24 à 20h00
FEVRIER :	jeudi 20 à 20h00	AOÛT :	jeudi 21 à 20h00
MARS :	jeudi 20 à 20h00	SEPTEMBRE :	jeudi 18 à 20h00
AVRIL :	jeudi 17 à 20h00	OCTOBRE :	jeudi 23 à 20h00
MAI :	jeudi 22 à 20h00	NOVEMBRE :	jeudi 20 à 20h00
JUIN :	jeudi 19 à 20h00	DECEMBRE :	vendredi 19 à 19h00

15- Informations du Maire sur les décisions prises

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a pris l'arrêté portant sur l'obligation d'entretien des trottoirs, devant de portes et des caniveaux.

Séance du 26 décembre 2024

16- Comptes rendus des commissions de la Communauté de Communes Plaine Limagne et des commissions municipales :

*** Commission Journée de l'Agriculture**

Réunion préparatoire du 9 décembre 2024 :

- décision de maintenir le traiteur ;
- animation sur la journée ;
- choix de la Banda ;
- Maintien du Marché des artisans locaux.

17- QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire informe qu'une réunion publique du SBA aura lieu le 13 janvier 2025 à la salle des fêtes de Saint-Clément-de-Régnat.

Monsieur GRELET demande la possibilité de décaler l'extinction de l'éclairage public à 23h00. Madame le Maire indique que ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Madame CHANEBOUX demande si le panneau « STOP » a été posé Place des Sports.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19H45.

Table des délibérations :

DCM 94_2024	<i>Étude de faisabilité architecturale, programmatique et technique pour la réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie : présentation des scénarios de l'Architecte et décision de la suite à donner à ce projet</i>
DCM 95_2024	<i>Fonds des Initiatives Communales (FIC) – Projets 2025</i>
DCM 96_2024	<i>Dotation d'Équipements des Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) – Projets 2025</i>
DCM 97_2024	<i>Demandes de subventions auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes – Réhabilitation de l'ancien presbytère en Mairie et installation de caméras de vidéoprotection</i>
DCM 98_2024	<i>Vente de la parcelle cadastrée AI 425 au profit de l'Association Diocésaine : modification de la surface, suite à la réception du Document d'Arpentage et du prix de vente</i>
DCM 99_2024	<i>Acquisition d'un logiciel de gestion des cimetières</i>
DCM 100_2024	<i>Pôle Santé : choix de l'entreprise pour la fourniture et la pose d'une porte d'entrée et trois volets</i>
DCM 101_2024	<i>Autorisation de mandatement avant le vote du budget primitif 2025 – dépenses d'investissement</i>

Département du Puy-de-Dôme – Commune de Randan

Séance du 26 décembre 2024

DCM 102_2024	<i>Personnel communal : renouvellement du recrutement d'un agent contractuel sur un emploi permanent pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire</i>
DCM 103_2024	<i>Garderie périscolaire : moyen de paiement CESU</i>
DCM 104_2024	<i>Communauté de Communes Plaine Limagne : convention de mise à disposition de service suite à transfert de compétence accueil de loisirs extra-scolaire et périscolaire pour l'année 2025</i>
DCM 105_2024	<i>Territoire d'Energie 63 : alimentation BTS Centre d'Intervention Routier et aire des gens du voyage à Lhérat</i>
DCM 106_2024	<i>Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale</i>

Tableau des signatures :

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
COUTURAT Sandrine		FARGEVIEILLE Emmanuelle (Procuration à Mme COUTURAT)	
VIALARD Jean (Procuration à Mme COMBETTE)		COMBETTE Jeannine Gisèle	
MATHILLON Jean- Jacques		CALIMÉ WATIEZ Brigitte	
GRELET Thierry		MATHÉ Sylvie (Procuration à Mme CALIMÉ WATIEZ)	
GAYET David		BERGER Françoise	
BARRIER Emmanuel		FABRE Sébastien	
REMONDIN Sylvain (Procuration à M. MATHILLON)		CHANEBOUX Sandrine	